CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

ACCREDITATION N°4-0523, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E29684 **VALABLE JUSQU'AU** 09/05/2024

ÉDITÉ LE **27/04/2023**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 09/10/1996
Forme juridique : SARLU
DEPUIS LE 28/03/2022
Capital : 20 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC TOURS CEDEX 1996B00705

Siret : **409 201 449 00025**
Code NACE : 4322A
Numéro caisse de congés payés : 6106641
Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 120133090
Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 120133090
Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2023

Raison sociale : **MAURY-MERCEUR**

ZA LES PINS
11 RUE DES ARTISANS
37230 LUYNES

Téléphone : 02 47 55 56 27 **Fax :**
Portable :

Site Internet :
E-mail : secretariat@girault merceur.fr

Responsabilité légale :
MAURY CHARLY GÉRANT / MERCEUR FABRICE GÉRANT

Effectif moyen : 13 **Tranche de classification :** EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	06/04/2023
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	15/06/2021
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	11/05/2021
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	06/04/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	15/06/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	11/05/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Ventilation mécanique	07/10/2021

DUPLICATA WWW.QUALIBAT.COM

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT
Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT
AGENCE D'ORLEANS
959, RUE DE LA BERGERESSE
CS 70606
45166 OLIVET CEDEX

Version 01-2018

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.